

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la motion de M. Alexis Barbey, M^{me} Nathalie Fontanet, MM. Vincent Schaller, Guy Dossan, Pierre Maudet et Simon Brandt, renvoyée en commission le 28 novembre 2006, intitulée: «Sécurité dans les préaux: n'attendons pas».

Rapport de M. René Winet.

Préambule

La commission des sports et de la sécurité s'est réunie sur cet objet le 11 janvier, le 8 février, le 1^{er} mars ainsi que le 10 et le 30 mai 2007 sous la présidence de M^{me} Odette Saez.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Gisèle Spescha, que le rapporteur remercie pour son excellent travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- que les événements – trafic de stupéfiants et consommation – survenus dans le préau de l'école des Vollandes, où plusieurs seringues ont été découvertes, ont mis en danger les enfants;
- que le Conseil administratif – sous la pression populaire – a enfin pris la décision de fermer ce préau en dehors des heures d'ouverture de l'école;
- que l'insécurité due à la toxicomanie est – de l'aveu même d'une représentante du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement – également présente, notamment, dans les préaux des écoles des Eaux-Vives, des Grottes et de Ferdinand-Hodler;
- qu'il n'est pas admissible de laisser les enfants et tous les utilisateurs des écoles exposés à un tel danger;
- qu'à titre de disposition d'urgence le Conseil administratif doit étendre à toutes les écoles affectées par le trafic de stupéfiants la mesure de bon sens qu'il a ordonnée pour la seule école des Vollandes, soit la fermeture du site en dehors des heures d'ouverture des écoles,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tout mettre en œuvre pour procéder à un état des lieux de tous les sites scolaires sous l'angle de leur utilisation par les trafiquants et les consommateurs de stupéfiants en consultant

notamment les associations de parents d'élèves, les flotiers, les enseignants et les responsables des bâtiments, et à rendre rapport au Conseil municipal et à la population.

Séance du 11 janvier 2007

Audition de M^{me} Nathalie Fontanet, motionnaire

En préambule, M^{me} Fontanet fait remarquer que le texte est relativement clair. Elle précise une nouvelle fois que cette motion a été déposée avant les événements survenus à l'école de la Roseraie. Il y a un véritable problème qui se pose et qui a été relevé même par la représentante du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. En fait, il y a des problèmes dans toutes les écoles. Il faut absolument s'y intéresser. Voyant certains commissaires sourire, M^{me} Fontanet dit qu'elle conçoit que certains rigolent, mais elle fait savoir que certains parents ne rigolent pas du tout.

Les préaux d'école sont des lieux de vie en période scolaire. Il y a quinze ou vingt ans, ces lieux étaient sans danger, même en début de soirée. Cependant, la situation a changé, et maintenant ce n'est plus la même population qui occupe ces lieux. Les personnes qui les fréquentent sont indésirables. Fermer les yeux en disant que tout va bien, c'est être hypocrite par rapport à la situation actuelle.

Il s'agit maintenant de voir s'il est possible d'apporter des solutions. Le but est de faire en sorte que les préaux soient sans danger pour les enfants, leurs parents et les personnes qui veulent fréquenter ces lieux. Or, dans de nombreuses écoles, la misère humaine vient malheureusement y atterrir. Aux sorties d'écoles, on a mis des agents municipaux, afin de lutter contre certains personnages qui s'intéressaient aux petits enfants. Le but n'est pas de fermer les préaux dès la sortie des classes. Cependant, il faut trouver des solutions, afin que chacun puisse s'épanouir en toute liberté. On pourrait envisager de fermer les préaux à partir d'une certaine heure, pourquoi pas? Des maisons de quartier et des salles sont en effet mises à disposition des personnes qui cherchent un lieu où se réunir. Il y a donc une certaine forme de surveillance.

Par cette motion, les signataires souhaitent également procéder à un état des lieux. Pour ce faire, il ne suffit pas de poser la question aux agents de sécurité municipaux, il faut aussi consulter les enseignants. Il faudrait aussi avoir l'avis des parents d'élèves, pour lesquels cela représente un souci important.

Un commissaire relève que cette motion a, semble-t-il, déjà fait ses effets, car le préau de l'école des Vollandes a déjà été fermé. C'est très bien. La motion démontre que c'était utile. Pour sa part, il propose d'auditionner des parents d'élèves et les agents de sécurité municipaux.

M^{me} Fontanet est d'avis qu'il faut également auditionner le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Un second commissaire dit à M^{me} Fontanet qu'il ne considère pas que c'est un problème futile. C'est en effet un véritable problème. Il mentionne notamment que des dealers opèrent dans le préau de l'école. A son avis, la commission devrait commencer par auditionner les personnes sur le terrain. Il serait intéressant d'auditionner les enseignants, la Société pédagogique genevoise (SPG) et le Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire (GAPP). Ce n'est qu'ensuite qu'il faudrait auditionner le magistat.

Un autre commissaire propose d'auditionner également la brigade des stupéfiants.

La présidente passe au vote des auditions proposées.

Mise aux voix, l'audition de la SPG est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mise aux voix, l'audition du GAPP est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mise aux voix, l'audition de la brigade des stupéfiants est acceptée à l'unanimité des membres présents, moins une abstention (1 Ve).

M^{me} Fontanet propose que la commission décide par la suite si elle souhaite ou non auditionner le commandant Dimier. La commission est d'accord.

Un commissaire propose donc d'auditionner M. Tornare en tout dernier. La commission est d'accord.

Séance du 8 février 2007

Audition de M. Olivier Baud, président de la Société pédagogique genevoise

La présidente accueille le président de la SPG, propose un tour de table de présentation, explique que la commission lui a demandé de venir pour faire connaître le sentiment de la SPG sur la sécurité dans les préaux, puis lui donne la parole.

M. Baud fait savoir que le délai a été assez court, car il a pris connaissance de la motion le matin précédent. Il en a parlé au comité de la SPG, qui a pris position par écrit. Il remet à chaque commissaire une copie de cette prise de position (*annexe 1 du rapport*).

Il n'a évidemment pas eu le temps de faire le tour des quelque 200 écoles du canton. En ce qui concerne le préau des Vollandes, M. Baud fait savoir que la SPG était contre sa fermeture, en disant que cela allait créer un précédent – ce qui s'est

malheureusement produit. Si la SPG est opposée à la fermeture de préaux, c'est par rapport à l'image que doit donner l'école comme lieu public et ouvert. Vouloir fermer les préaux serait donc déplorable. Le problème est celui de la toxicomanie, et non pas de la sécurité des préaux. La SPG n'a pas davantage de solutions par rapport aux problèmes que représente la toxicomanie.

Après avoir rédigé la prise de position de la SPG, M. Baud a lu la *Tribune de Genève* de mercredi, dans laquelle il était abondamment question de la fermeture du préau de l'école des Vollandes. Une phrase attribuée à MM. Beer et Tornare aurait tout à fait pu émaner de la SPG, car elle reflète aussi le principe de cette dernière.

En lisant la motion, on voit qu'il est demandé de faire un état des lieux. Cependant, les considérants sont discutables, et pas innocents. En fait, la SPG s'est plutôt prononcée sur ceux-ci. Selon elle, la mise en danger des enfants n'est pas avérée.

La présidente ouvre le tour de questions.

Un commissaire signale que les problèmes de toxicomanie sont perçus différemment selon les quartiers. Aux Grottes, ces problèmes existent depuis de nombreuses années, et on a appris à les gérer. Il n'y a jamais eu d'incident impliquant un enfant. Comment cela se passe-t-il aux Vollandes?

M. Baud fait remarquer que, s'il s'agissait de fermer le préau de l'école des Grottes, ce ne serait pas une tâche facile. Ce qui est important, c'est de mettre en avant le travail des enseignants, qui ne se plaignent pas trop de cette situation. Ils ont à cœur de préserver l'intégralité des élèves et ont mis des panneaux où il est écrit: «Ne ramasse pas.» Il n'y a pas eu d'accidents avec des seringues ou avec de la drogue, si ce n'est à la Roseraie, avec le cas de cette petite fille qui a avalé de la méthadone.

Un autre commissaire a constaté tout récemment à l'école des Vollandes que les enfants sont très responsables. A la salle des maîtres, les enseignants étaient, selon lui, en majorité opposés à la fermeture du préau. Comment la SPG analyse-t-elle ce qui s'est passé à l'école des Vollandes, qui est un cas qui fait école?

M. Baud croit savoir que c'est un groupe minoritaire de parents, semble-t-il proche du Mouvement citoyens genevois, qui a demandé cette fermeture.

Reprenant les propos de M. Baud, le commissaire relève que le corps enseignant semblait manifestement opposé à cette fermeture. Il demande si elle s'est faite contre eux.

M. Baud répond que, selon l'avis de la SPG, ce qui a été demandé, c'est que le nettoyage du préau soit effectué quotidiennement. Lui-même se souvient

d'une intervention de M. Bonny, qui disait que M. Ferrazino ferait mieux de faire nettoyer le préau plutôt que d'organiser les «Yeux de la ville». M. Baud a l'impression que le nettoyage a diminué. Hier, il était à Radio Lac pour parler des patrouilles de police dans les écoles par rapport à la sécurité. Certains veulent faire croire que la sécurité des élèves n'est plus garantie. M. Baud a alors déclaré qu'il y a déjà une bonne collaboration avec la police et que l'on n'a pas besoin de tomber immédiatement dans des mesures de répression.

Un troisième commissaire ne comprend pas bien la réponse de M. Baud. Si on ne doit pas fermer les préaux, que doit-on faire pour empêcher ces activités qui n'ont pas lieu d'être? Est-ce vraiment normal que des toxicomanes puissent aller dans les préaux et laisser traîner leurs seringues? Peut-on être d'accord de dire qu'il suffit de nettoyer après leur passage?

M. Baud n'est pas contre la surveillance. Il préfère de loin une présence humaine à des barrières ou à des caméras.

Pour sa part, le commissaire préfère voir un préau fermé plutôt que d'avoir deux agents de sécurité privés armés. Ceux que M. Tornare a fait venir étaient effectivement armés.

M. Baud rappelle qu'il y avait auparavant des flotiers qui passaient. C'était une bonne chose. On ne sait pas pourquoi cela a été abandonné. Quand on déclare la gare comme lieu interdit aux toxicomanes, on ne fait que déplacer le problème. Pour la SPG, la solution n'est pas l'exclusion. Des barrières peuvent être franchies, et certains n'hésiteront pas à le faire. Ils enfreindront ainsi une règle supplémentaire. Que pourra-t-on faire là contre?

Un commissaire rappelle qu'on parle de prévention. A son avis, cette mesure, qui n'est pas trop répressive, est une première prévention. Pour sa part, il va souvent en France, où il a pu constater que les parcs sont fermés la nuit, de même que les préaux d'école. Il n'a pas l'impression que ce sont des ghettos. Ici, il semble qu'on déborde sur des solutions presque extrêmes. D'accord de ne pas installer de caméras, mais le fait de fermer en un premier temps les préaux d'école, c'est, à son avis, une mesure peu répressive.

M. Baud admet qu'il y a des degrés dans la répression. Maintenant que cela a été accepté pour l'école des Vollandes, on peut essayer d'en tirer les conclusions avant de fermer partout. A la petite école de Saint-Antoine, par exemple, le préau est fermé, car il y a des barrières. D'autres préaux, qui sont sur les toits, ne sont pas non plus accessibles la nuit. A part ça, les préaux sont des lieux de vie, il ne faut donc pas purement et simplement les fermer.

Le commissaire pense qu'il faut évoluer en même temps que la société évolue.

M. Baud fait remarquer que, maintenant, il y a pratiquement des codes pour toutes les portes d'entrée d'immeubles. Quels en sont les bénéfiques? Même principe avec les caméras de surveillance. On assiste en ce moment à une escalade des discours sécuritaires.

Le commissaire rebondit sur ces propos, car il estime que c'est un problème assez grave. Le rôle du Conseil municipal est de prévenir. De là à en arriver à utiliser des caméras de surveillance, comme à Monaco, il y a de la marge. Ce sont pourtant des lieux qui sont devenus beaucoup plus sûrs. Même s'il n'est pas favorable à de telles mesures, il pense qu'il faut admettre que des choses se passent dans certains préaux et qu'on ne peut pas se contenter de faire semblant. Le mieux est donc de prendre, dans un premier temps, des petites mesures. On est à un moment où on doit réagir tous ensemble.

M. Baud relève le travail de prévention qui est mis en avant. Il fait toutefois remarquer que la prévention, ce n'est jamais immédiat. Pour ce qui est des accidents de voiture, par exemple, s'il y en a moins actuellement, c'est le fruit de trente ou quarante ans de prévention.

Le commissaire conclut en disant qu'on voit dans la presse que des choses se passent, et qu'on veut éviter qu'il y ait des dérapages.

M. Baud se sent personnellement davantage agressé par les automobilistes que par les toxicomanes.

Un autre commissaire est d'avis qu'on peut considérer les préaux comme des lieux de vie pendant la journée, mais pas pendant la nuit. Si l'on voulait que ce soient aussi des lieux de vie la nuit, il faudrait installer des éclairages, ce qui entraînerait passablement de frais. Quoi qu'il en soit, à partir d'une certaine heure, les enfants n'ont plus rien à faire dans les préaux.

M. Baud pense que les préaux n'ont pas à être davantage fermés que les rues. Les adolescents ont une affection particulière à se retrouver dans les préaux. S'ils font du bruit, on doit certes intervenir. Lui-même habite en face d'un préau, celui de l'école du Devin-du-Village. Il est heureux de voir des jeunes qui jouent au foot jusqu'à 23 h, en été. Cela symbolise pour lui un lieu de vie. A noter qu'il n'y a pas tous les soirs des matches de foot. Des écriteaux demandant de respecter la tranquillité du voisinage ont été apposés. Il vaut mieux sensibiliser les jeunes à cela plutôt que de mettre une barrière.

Un commissaire, qui a deux enfants, voit comment cela se passe. Dans les familles, les gens ont un peu changé. Maintenant, les enfants sortent pour se retrouver entre eux dans les préaux, pour discuter, et pas forcément pour se shooter. Il ne faut pas forcément assimiler les préaux à la drogue, aux dealers, etc.

Constatant qu'il n'y a pas d'autre question, la présidente remercie M. Baud d'être venu devant la commission et prend congé de lui.

La présidente demande si la commission souhaite que l'on ouvre la discussion.

La commission est d'accord d'avoir un petit échange «à chaud».

Un commissaire de l'Union démocratique du centre précise qu'il n'a jamais été question de fermer tous les préaux d'école. On a fermé là où il y avait de l'insécurité et des problèmes de drogue, c'est-à-dire à l'école des Vollandes.

Le commissaire radical confirme que la motion ne demande effectivement pas la fermeture de tous les préaux.

Un commissaire d'A gauche toute! dit qu'il est le premier à reconnaître qu'il y a à Genève une scène de la drogue, tout en admettant que ce que M. Baud a dit est vrai, à savoir que cette scène se déplacera au fur et à mesure. Si on ferme un préau, la scène va se déplacer vers un autre préau. Selon ce commissaire, la fermeture de tous les préaux coûterait 10 millions de francs à la Ville de Genève. Dans la motion, il est question d'un état des lieux.

Il poursuit en expliquant qu'il était l'autre jour à l'école des Vollandes et a été frappé par le niveau de conscience des jeunes. Par exemple, une fillette a trouvé un préservatif et est venue tout de suite l'annoncer aux enseignants qui étaient dans le préau. Des personnes de Réalise, qui étaient sur place, ont aussitôt mis à la poubelle le préservatif en question. Avec ce niveau de conscience des élèves, il n'y a plus besoin de fermer les préaux. On peut se demander pourquoi mettre des grilles.

La présidente dit qu'il lui semble que c'est une question de bon sens. Si on ferme le préau d'une école, les toxicomanes pourront très bien aller dans le préau de l'école d'à côté. Elle demande s'il y a d'autres propositions à faire, ou s'il faut apporter un amendement à cette motion, notamment en parlant de nettoyage et de surveillance humaine. Elle précise elle aussi que la motion ne demande pas que tous les préaux soient fermés, mais qu'un inventaire soit dressé.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre est scandalisé en entendant qu'un enfant a trouvé un préservatif dans un préau d'école. A son avis, ce qu'il faut faire, c'est entretenir et nettoyer tous les préaux.

Le commissaire radical dit ne pas croire ce qu'il a entendu de la bouche du commissaire d'A gauche toute! Un enfant ne doit pas tomber sur un préservatif dans un préau d'école, c'est l'exemple même de ce qui ne doit pas arriver.

La présidente relève que c'est plus une question de nettoyage que de fermeture.

Sur la saleté et le trafic de drogue en général, le commissaire radical affirme que des préaux se prêtent aux activités des dealers ou des toxicomanes et que

d'autres préaux ne s'y prêtent pas. Aux Vollandes, ça s'y prête, mais pas aux Contamines, par exemple.

Le commissaire d'A gauche toute! explique qu'il n'est pas question que les enfants ramassent des préservatifs ou des seringues. Le travail des enseignants est de les sensibiliser à ces problèmes et de les inciter à leur dire quand ils trouvent quelque chose de douteux, mais sans y toucher. L'association Réalise est là pour s'occuper de la propreté, et donc ramasser tout ce qui traîne. C'est un cercle infernal que de vouloir tout fermer. Dans l'absolu, si on ferme un préau, la scène de la drogue va se déplacer ailleurs. Il ne faut pas oublier qu'il y a 45 écoles en ville de Genève.

Au-delà des préaux, il y a les parcs. Si on se met à fermer les préaux, les toxicomanes iront dans les parcs de la ville. En fait, il y a plus de dealers dans les parcs. Le soir, aux Cropettes notamment, c'est un peu glauque quand on se promène. A tout vouloir fermer, on ne s'en sort plus. Il faudrait des crédits titanesques, soit pas moins de 50 millions pour tous les parcs et toutes les écoles.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre estime que ce qu'il faut, c'est une bonne police municipale.

Séance du 1^{er} mars 2007

Audition de M^{mes} Anne Thorel Ruegsegger et Sandra Capeder, représentantes du Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire

La présidente accueille les représentantes du GAPP et propose un tour de table de présentation. Elle leur explique les raisons pour lesquelles la commission souhaitait les entendre et leur donne la parole.

M^{me} Capeder (qui précise vivre aux Grottes) signale que le comité du GAPP n'a pas eu le temps de demander l'avis de tous ses membres. Cependant, l'avis donné ce soir correspond assez bien à celui de la majorité des parents d'élèves. Pour les parents, le préau est un espace de vie, un lieu d'échange, de rencontre, qui est très utilisé le mercredi, le samedi et le dimanche.

Fermer un espace comme cela est dramatique. A priori, le comité n'est donc pas favorable à la fermeture des préaux. Il est cependant difficile de se prononcer sur chaque cas précisément. Un des arguments contre la fermeture est que la problématique va se déplacer vers d'autres lieux.

Lorsque le problème de la drogue a été repoussé de Cornavin, par exemple, il s'est répandu dans les quartiers limitrophes, notamment aux Grottes. Cependant, on a constaté que, à partir du moment où il y a concertation, on est mieux armé pour prendre en charge ce problème. C'est la raison pour laquelle le comité du

GAPP pense qu'il est plus intéressant d'entrer dans une réflexion et d'essayer de trouver de manière individualisée les solutions les plus adéquates. Il vaut mieux agir à titre préventif et informer les enfants et les rendre attentifs à ne pas ramasser n'importe quoi. Ils doivent apprendre à le faire non seulement dans leur préau, mais partout ailleurs.

Le GAPP a été sollicité par différentes associations de parents d'élèves qui ont constaté que les préaux sont moins bien nettoyés qu'avant. Cela a peut-être une influence sur la quantité de seringues que l'on trouve. Aux Grottes, la problématique de la consommation de drogue est importante, mais il y a une bonne gestion du problème, et il n'y a pas de seringues qui traînent. Cela ne crée pas de souci au niveau de la population. Vouloir griller le préau serait inquiétant.

M^{me} Thorel (qui précise vivre à Bellevue) n'a rien à ajouter pour l'instant.

Un commissaire dit qu'il faut apprendre à vivre avec. Aux Grottes, cela se passe bien, mais, aux Eaux-Vives, il y a davantage de problèmes. Il aimerait savoir comment on procède concrètement quand une seringue est trouvée.

M^{me} Capeder répond qu'aux Grottes les habitants sont habitués. Ils vivent avec ça et ont appris à fonctionner avec ça. Les parents, les enseignants et le concierge de l'école ont expliqué la situation aux enfants. Le concierge est très actif, très présent. Les concierges des Schtroumpfs commencent leur tournée vers 4 h ou 5 h du matin, et cela fait partie de leur travail de nettoyer. Tout un travail se fait également avec Quai 9, qui vient d'ailleurs à la rencontre des habitants. Il faut dire que le nettoyage se fait correctement et que cela fait un moment qu'on ne voit plus rien traîner. Les enfants savent exactement quels sont ces genres d'objets. A un moment donné, les toxicomanes eux-mêmes venaient nettoyer. En conclusion, la situation est beaucoup mieux gérée maintenant.

Une commissaire aimerait savoir si le message donné ici a été diffusé auprès de toutes les associations de parents d'élèves. Aux Vollandes, l'association des parents d'élèves (qui a été reçue par la commission des pétitions) a exigé à plusieurs reprises la fermeture du préau et a estimé que cette fermeture ne se faisait pas assez rapidement. Les parents des élèves des Vollandes n'ont-ils pas entendu l'idée d'interaction, la proposition de travailler différemment?

Par ailleurs, la commissaire relève qu'il y a surtout des plaintes par rapport au bruit que font les jeunes tard dans la soirée, ou même la nuit, dans les préaux d'école. Le GAPP reçoit-il aussi des plaintes d'habitants dans ce sens?

M^{me} Thorel relève que le GAPP est une fédération, et l'APE (association des parents d'élèves) des Vollandes n'en est pas membre. Ainsi, le message diffusé par le GAPP n'est pas entendu par tout le monde. La question des préaux a certes été soulevée, mais les avis sont partagés. L'APE de Necker, par exemple, est contre la fermeture. Dans cette école, il y a un préau fermé, et les parents souhai-

teraient qu'il soit plus ouvert. L'APE de Necker s'est mise en contact avec l'APE des Grottes pour avoir des avis et des conseils. Le GAPP donne un message de dialogue, qu'il relaie auprès de ses membres. A noter qu'il n'y a eu aucun discours de fermeture de préaux.

M^{me} Capeder, concernant le bruit que font les jeunes dans les préaux, dit qu'il y a effectivement eu des plaintes aux Grottes. Cela a été relayé aux personnes concernées, notamment au travailleur social hors murs. Il y a ensuite eu l'ouverture d'un local, de la salle de gym, ce qui fait que, du coup, les jeunes font moins de bruit dehors.

Un commissaire dit adhérer totalement à ce message, mais il fait remarquer que, dans les faits, la situation est plus tendue. Sa sœur, qui est enseignante, lui a dit qu'il faut parfois virer des gens des préaux *manu militari*. Il aimerait savoir comment se passent les confrontations.

M^{me} Capeder répond que, aux Grottes, les cas ont, en général, été réglés par les concierges. Ces derniers suivent maintenant une formation. Aux Grottes, le concierge est une personne importante.

M^{me} Thorel ajoute que le problème soulevé ici existe également dans les communes. En fait, cela dépend aussi de la configuration des écoles. Certaines comportent deux, trois, quatre ou cinq entrées (elle donne quelques exemples). Dans toutes les communes, le responsable du bâtiment scolaire est extrêmement important. La formation que les concierges suivent les aide beaucoup. A Bellevue, le préau de l'école est aussi le parc communal, ce qui fait qu'il peut y avoir des soucis de ce genre.

Un autre commissaire affirme qu'aux Eaux-Vives la population n'est, en principe, pas en faveur de la fermeture des préaux. Cependant, comme il y a eu de gros problèmes de drogue, la solution préconisée a tout de même été la fermeture.

M^{me} Capeder répète qu'il y a d'autres manières de procéder qui fonctionnent bien. Aux Grottes, il y avait également des problèmes de drogue. Finalement, chaque quartier doit penser sa solution. Fermer les préaux, est-ce vraiment la solution? Pour sa part, elle pense que, par la suite, cela vaut la peine de se poser la question de manière globale.

Le commissaire demande si, aux Grottes, le concierge habite sur place.

M^{me} Capeder répond par l'affirmative.

Le commissaire pense que c'est important, et cela fait peut-être la différence.

Un autre commissaire demande si les préaux sont ouverts 24 heures sur 24.

M^{me} Capeder répond par l’affirmative.

Un commissaire demande s’il serait envisageable de fermer les préaux à 22 h. Il dit que, près de chez lui, les gens chahutent jusqu’à 2 h du matin.

M^{me} Capeder répond que, selon la configuration physique du préau, ce n’est même pas possible de fermer ce dernier. Aux Grottes, lorsqu’il y avait du bruit, des habitants sont allés discuter avec les ados, puis ils en ont parlé aux travailleurs sociaux. Maintenant, le problème est réglé.

M^{me} Thorel ajoute que, si on ferme le préau, le bruit se déplacera tout simplement.

Le commissaire demande alors si les problèmes augmentent. En France, tous les parcs et tous les préaux sont fermés le soir.

M^{me} Thorel pense qu’il vaut mieux que les ados fassent du bruit plutôt que de brûler des voitures...

La présidente, constatant qu’il n’y a plus de question, remercie ces dames de leur intervention et prend congé d’elles.

Elle rappelle, au sujet de cette motion, que la commission doit encore entendre la Task Force Drogue.

Un commissaire écologiste fait remarquer que le rapporteur nommé, M. Winet, n’a pas suivi une seule séance sur cette motion.

Le commissaire radical qui le remplace (et qui l’a remplacé pour les précédentes séances) dit qu’il prend les notes pour lui, afin qu’il puisse rédiger son rapport. Il n’y a aucun souci. Le rapport sera rendu comme si de rien n’était, si nécessaire il le rédigera à la place de M. Winet, même si celui-ci restera formellement rapporteur.

Le commissaire écologiste estime qu’il faudrait que le rapporteur ait assisté aux séances.

La présidente pense que cela ne pose pas de problème.

Un commissaire d’A gauche toute! affirme que, du point de vue de l’équité, ce n’est pas tout à fait juste. Il mentionne notamment les jetons de présence.

La présidente dit que c’est un problème qui concerne les deux membres du Parti radical concernés, à savoir MM. Brandt et Winet.

Un autre commissaire écologiste est d’avis que, quand quelqu’un se fait nommer rapporteur, la moindre des choses est de suivre les travaux de la commission.

Le commissaire radical rappelle que M. Winet ne s'est pas présenté comme rapporteur, mais qu'il a été désigné par la commission, car personne ne souhaitait prendre ce rapport. Il poursuit en disant que, tant que le rapport est rendu en temps et en heure, il n'y a rien à redire. Sur les jetons de présence, cela ne le dérange pas non plus de ne pas les toucher.

La présidente propose d'arrêter là la polémique.

Séance du 10 mai 2007

Audition de M. Olivier Cartier, chef de la Task Force Drogue

La présidente accueille M. Olivier Cartier et propose un tour de table de présentation.

M. Cartier se présente à son tour. Il est policier, chef de brigade à la police judiciaire et responsable des opérations de la Task Force Drogue.

La présidente explique à M. Cartier les raisons pour lesquelles la commission souhaitait l'entendre, à savoir concernant la sécurité dans les préaux, notamment toute la problématique de la drogue. Elle lui donne immédiatement la parole.

M. Cartier explique que les problèmes, à Genève, sont dus à la multitude des écoles. Les problèmes dont on a le plus parlé se sont passés à l'école des Vollandes. Il y a aussi eu le cas de l'école de la Roseraie, avec probablement un comprimé de méthadone. Il y a d'autres problèmes dans d'autres préaux, à divers endroits. Le cahier des charges de la Task Force est notamment de faire un état des lieux lié à la toxicomanie sur le territoire genevois. Tout en étant relativement bien informée, la Task Force n'est pas forcément au courant de tout, car un certain nombre d'informations ne lui parviennent pas.

Un commissaire est inquiet des propos tenus par les motionnaires, selon lesquels la plupart des préaux en ville de Genève connaissent un trafic et une consommation de stupéfiants. Est-ce une minorité d'écoles ou non? S'agit-il de problèmes de drogues dures ou de shit?

M. Cartier fait remarquer qu'il y a les écoles urbaines et les écoles qui sont proches d'un endroit public ou d'un parc, par exemple celle du Seujet. Aux Eaux-Vives, c'est surtout l'école des Vollandes qui a fait parler d'elle. A Ferdinand-Hodler, il y a eu quelques problèmes. Il y a également des problèmes très spécifiques aux Grottes et aux Cropettes. Maintenant, il y en a aussi à l'école des Pâquis. Les problèmes rencontrés sont de trois ordres différents: utilisation des lieux par des toxicomanes peu respectueux, utilisation des lieux par des dealers ou encore utilisation des lieux par des gens qui viennent la nuit faire leur petit commerce parce que c'est mieux éclairé qu'ailleurs.

Le commissaire demande si, dans les préaux, les *deals* concernent également la drogue dure ou uniquement le cannabis.

M. Cartier répond que cela dépend des écoles. A Ferdinand-Hodler, par exemple, il s'agit d'un dérivé du cannabis, de même à l'école du Seujet. Ailleurs, il y a aussi de la drogue dure.

Un autre commissaire demande ce que M. Cartier pense de l'idée de fermer tous les préaux d'école. Est-ce que cela pourrait vraiment aider ou risquerait-on de transporter le problème ailleurs?

M. Cartier répond que cela pourrait éviter que les agents municipaux (AM) ou les agents de sécurité municipaux (ASM) récupèrent du matériel de toxicomanes dans les écoles. La seule solution vraiment efficace serait d'ériger un mur de 5 m de hauteur autour du canton!

Une commissaire ne comprend pas pourquoi les consommateurs cherchent des endroits bien éclairés. Elle aurait pensé que ce serait le contraire.

M. Cartier explique que les contacts ont en effet lieu plutôt dans des endroits sombres. Cependant, quand il y a risque d'arnaque ou qu'il y a méfiance, les acheteurs veulent que l'endroit du *deal* soit mieux éclairé, afin de pouvoir vérifier la marchandise.

La même commissaire demande si la présence de l'abri de protection civile (PC) à l'école des Vollandes joue un rôle dans les problèmes de drogue.

M. Cartier répond qu'il y a deux phénomènes: comme partout où il y a des gens à problèmes, ces derniers amènent leurs problèmes avec eux. En ce qui concerne les seringues découvertes, ce n'est pas lié à la présence de l'abri de PC.

La commissaire demande si la Task Force, qui comprend 13 personnes, effectue des tournées quotidiennes ou si c'est sur appel qu'elle intervient.

M. Cartier répond que ce n'est ni l'un ni l'autre. La Task Force dispose d'une sorte de carte des secteurs concernés. Quand il est question de tel ou tel secteur à plusieurs reprises, les équipes s'y rendent plus souvent. Si rien ne s'y passe, les équipes vont ailleurs.

La commissaire demande si quelque chose a changé depuis qu'il y a des zones d'exclusion.

M. Cartier répond qu'il s'agit de ce que l'on appelle une «zone d'assignation territoriale». C'est une interdiction locale ou cantonale. Cela ne concerne ni les Suisses, ni les permis B, mais uniquement des personnes qui ont un statut particulier, c'est-à-dire des requérants d'asile.

A Cornavin, les CFF appliquent une autre mesure, ils déposent plainte pour violation de domicile si des personnes qui ont subi une interdiction reviennent tout de même dans la gare. Ces mesures n'ont pas déplacé le problème ailleurs.

Ainsi, à Cornavin, les dealers sont des Africains francophones; à la place des Volontaires et au quai des Eaux-Vives, ce sont des Africains anglophones. Chaque ethnie a ses méthodes, ses drogues, etc.

Une autre commissaire aimerait savoir à quel moment les préaux sont occupés et ce qui y est laissé.

M. Cartier dit que, entre 4 h 30 et 6 h du matin, une association passe pour récupérer ce qui traîne. Sur chaque lieu, il y a quelque chose à récupérer. L'association Première Ligne ramasse les seringues qui se trouvent derrière le collège Voltaire. Aux Crottes, le meilleur lien que la Task Force a au niveau de la Ville, ce sont les concierges des écoles. Le seul endroit où les choses s'étaient calmées, c'était à l'école des Pâquis, mais cela reprend maintenant.

La commissaire demande ce qu'il en est de l'occupation des lieux.

M. Cartier répond que, aux Eaux-Vives, c'est la journée. Des découvertes sont faites entre midi et 14 h. A Ferdinand-Hodler, c'est entre 18 h 30 et 22 h 30. Le poste du Bourg-de-Four fait un gros travail avec la brigade des mineurs. Aux Crottes, c'est plutôt en fin de journée, mais aussi la nuit. Au Seujet, c'est le soir jusque vers 22 h, mais on retrouve des déchets le lendemain matin. Aux Pâquis, c'est toute la nuit, jusque vers 6 h ou 7 h du matin. La limite, c'est généralement le premier bus qui part en direction d'un certain nombre de foyers ou d'autres secteurs.

La commissaire demande si de l'information est faite auprès des jeunes.

M. Cartier dit que l'information est transmise à la direction de l'école. Aux Pâquis, on passe par les îlotiers, car ce sont eux les mieux placés pour faire de la prévention.

Un commissaire a l'impression qu'on chasse le problème pour le mettre ailleurs. Y a-t-il d'autres mesures que la Ville pourrait prendre pour venir en aide à la Task Force?

M. Cartier répond qu'il y en aurait plusieurs: au niveau police, la Task Force se heurte à un certain nombre de murs, lois et règlements. Les ASM sont réticents à la transmission d'informations. Cependant, des contacts directs ont lieu avec des îlotiers.

Aux Grottes, par exemple, il n'y a aucun retour. Les ASM avisent leur hiérarchie, et le travail est fait. De ce fait, on perd de l'information ou alors on ne la

reçoit que trois semaines plus tard. Cela ne sert plus à rien, car le lieu de *deal* aura changé entre-temps et se sera reconstitué ailleurs.

Aux Eaux-Vives, il y a un problème récurrent concernant la voirie. Les gens jettent leurs matelas sur le trottoir, et une certaine catégorie de la population les récupère et les transporte en des endroits qui leur servent de lieu de repli pour dormir. Il s'agit généralement de Nord-Africains sans autorisation de séjour. Depuis un certain temps, on a vu apparaître une autre ethnie de Nord-Africains, plus jeunes et plus violents que les précédents. Ce sont les auteurs de vols violents dans le secteur.

La lumière, au quai Gustave-Ador jusqu'à Baby-Plage, a permis d'obtenir un résultat magnifique: il y a à peu près 40% de gens en moins qui traînent là-bas, et les cambriolages de bateaux diminuent. Il continue à se passer des choses 50 m après Baby-Plage, et tout le reste se concentre sur la jetée du jet d'eau et dans les rues adjacentes. Le trafic de drogue a ainsi diminué de 20 à 30% depuis qu'il y a la lumière.

Un autre commissaire, qui habite à la rue des Vollandes, a constaté cette arrivée de Maghrébins violents. Ils arrivent de la rue Maunoir ou de la rue des Vollandes et ce sont des gens méchants.

Une commissaire, qui habitait là, ne percevait pas la même réalité.

M. Cartier précise que, à la rue Maunoir, c'est très visiblement une épicerie qui est à l'origine du problème. Quant aux gens violents, c'est un phénomène nouveau.

Un commissaire aimerait savoir comment cela se passe en amont du *deal*, à savoir en ce qui concerne les commandes et les livraisons.

M. Cartier répond que les gendarmes prennent le premier choc. Juste au-dessus d'eux, il y a la Task Force, puis, en amont, la brigade des stupéfiants, plus la brigade des mineurs. Il y a aussi la brigade de l'aéroport et encore le corps des gardes-frontières, qui exercent une bonne surveillance. Chacun a un peu sa tâche.

Les trafiquants ou dealers qui sont à Genève, dans la rue, se font un argent monumental, selon la drogue qu'ils vendent. Il faut entre 100 et 300 francs à un toxicomane pour trouver ce qu'il lui faut. Pour se procurer cette somme, c'est souvent l'occasion qui fait le larron. Ce sera, par exemple, le vol d'un porte-monnaie dans un sac à main, mais sans violence.

On a constaté un nouvel arrivage de Marocains, qui volent la drogue aux Algériens et la vendent pour leur propre compte. A noter que les Africains ne touchent pas eux-mêmes à la drogue.

Pour la marijuana, ou herbe, gandja, «beu», l'achat de 300 g en vrac coûte 800 francs. Conditionnée en 150 sachets de 2 g à 20 francs le sachet (qui est un peu comme un sachet de thé), elle rapporte 3000 francs, ce qui fait un bénéfice net de 2200 francs. Pour le haschich, ou «shit», l'achat revient à 5 ou 6 francs le gramme. La vente est, en moyenne, de 10 francs le gramme, soit un bénéfice de 4 à 5 francs le gramme. Ainsi, 130 g achetés pour 800 francs rapportent 650 francs.

Pour l'héroïne, l'achat revient à 30 francs le gramme (entre trafiquants, qualité 20 à 35%), soit 150 francs les 5 g. La vente est, en moyenne, de 200 francs les 5 g (de trafiquant à consommateur). Le bénéfice est de 50 francs par 5 g, soit environ 250 francs pour 800 francs investis. Pour la cocaïne, le trafic de rue, l'achat de 10 g revient à 800 francs. La vente de 50 boulettes à 50 francs est de 2500 francs, soit un bénéfice net de 1700 francs. A noter qu'actuellement les boulettes coûtent plutôt 100 francs.

(Les données ci-dessus se trouvent sur les fiches que M. Cartier a transmises à l'intention du rapporteur – et qui seront annexées au rapport dans l'annexe 2.)

Il y a aussi la cocaïne festive et la cocaïne du pauvre, celle qu'on s'injecte. Les pronostics en matière de guérison de la dépendance sont très faibles. L'héroïne a été bien gérée dans les dix dernières années. Chez les toxicomanes qui se shootent, pour se procurer l'argent nécessaire, les hommes font les rabatteurs ou commettent des délits, les femmes ont recours à la prostitution.

Un commissaire demande quel est le profil des consommateurs de drogue.

M. Cartier répond que les consommateurs de cannabis et dérivés, ou de marijuana, sont en augmentation au niveau local, et on assiste à un tourisme de la drogue. Ici, un consommateur qui se fait prendre écope d'une contravention, alors qu'en France il aura une peine d'une année ferme. Pour ce qui est de la cocaïne, la consommation genevoise et confédérée reste stable. A Genève, la cocaïne draine une bonne partie de la vallée du Rhône, mais aussi de la région de Besançon. Pour l'héroïne, les touristes de la drogue ont remplacé les Genevois. Le nombre reste relativement stable. Pour l'héroïne blanche, la consommation a beaucoup diminué.

Un commissaire aimerait savoir si l'action mise en place à l'école des Vollandes, à savoir la fermeture du préau, a apporté une amélioration de la situation.

M. Cartier répond que, pour la Task Force, oui. Cependant, la seule véritable amélioration possible serait de changer la sortie de l'abri de PC. Ce serait en effet plus simple d'avoir une entrée et une sortie bien distinctes. En l'état actuel, cela crée une insécurité pour les parents.

Le même commissaire fait savoir que, sur le plan sanitaire, on a essayé de contenir les conséquences dues à la consommation de drogue. Il semble que les overdoses se sont calmées. Cependant, s'il y a autant de gens qui vendent, cela veut dire qu'il y a augmentation de la consommation. Est-ce que cela veut dire que l'augmentation des ventes est surtout due à des gens de passage?

M. Cartier répond par l'affirmative.

Le commissaire dit qu'on a l'impression que Genève a été exemplaire par rapport aux conditions des dépendants à la drogue. On en a sauvé beaucoup à l'époque. Par ailleurs, on a l'impression d'une explosion du tourisme de la drogue.

M. Cartier explique qu'un des phénomènes, c'est la mobilité. C'est en effet facile de venir en Suisse, car la frontière est perméable. Quelqu'un qui vient en Suisse acheter de la drogue, soit il fait un aller et retour, soit il reste plusieurs jours. Les toxicomanes français qui viennent à Genève sont, en général, au bout du rouleau. Des tas de gens de passage, notamment des Français, fréquentent le Quai 9. M. Cartier est partisan du Quai 9, mais il relève que la position politique d'accepter tout le monde fait que les gens de passage y vont aussi.

Le commissaire demande si des villes comme Bâle connaissent le même phénomène.

M. Cartier affirme que Bâle a les mêmes problèmes que Genève, mais dans une proportion moindre d'un quart. La frontière Allemagne/Suisse est relativement étanche. Le côté France/Suisse est le plus touché. Bâle dénonce systématiquement les toxicomanes. A Genève, cela se fait moins. La Task Force travaille surtout sur le flagrant délit pour attraper les dealers et a, dans ce sens, de bons contacts avec les toxicomanes.

Le commissaire demande ce qu'il en est du Tessin.

M. Cartier dit que les problèmes sont dus à tous les gamins qui viennent acheter leur drogue à fumer. Les outils de contrôle ne sont pas sur les mêmes bases. Les jeunes ont un peu plus peur de la seringue mais, quand ils s'y mettent, la descente est beaucoup plus rapide.

Un autre commissaire revient sur la question des préaux et parle de ce que la commission a pu voir à Lyon, notamment la vidéosurveillance. Que pourrait-on faire, ici à Genève, pour améliorer la situation?

M. Cartier est en faveur de la vidéosurveillance, mais, pour que ce soit vraiment efficace, il faut un investissement énorme. Si l'on veut couvrir la ville de caméras, il faudra avoir suffisamment de personnes pour les contrôler, donc des moyens importants. Si l'on n'a que trois personnes pour 180 caméras, par exemple, elles ne peuvent pas tout voir.

Un commissaire dit qu'à Lyon ils n'ont pas pu dire s'il y a une diminution de la consommation ou non, alors que d'autres commissaires affirment qu'ils ont pu dire qu'il y a une diminution.

Le commissaire précédent revient sur sa deuxième question: que faire pour améliorer la situation?

M. Cartier répond qu'il y a deux solutions: soit mettre une boîte à déchets, soit des gens pour ramasser les seringues, etc. Le risque 0 n'existe pas.

Le commissaire estime que c'est inadmissible de laisser les préaux ouverts la nuit. Il faudrait les fermer, afin que le *deal* se passe ailleurs, en tous les cas en dehors des préaux d'école.

M. Cartier répond que, du point de vue politique, c'est la limite de son mandat. Il ne peut pas répondre, même s'il a son opinion à ce sujet.

Note du rapporteur: M. Cartier aurait été bien en peine de répondre à cette question, sachant que la décision de fermer ou non les préaux est avant tout politique...

Un autre commissaire se réfère au 69, rue du Rhône, où des personnes amènent des matelas. Serait-il possible de discuter avec le propriétaire? N'y a-t-il pas de code?

M. Cartier répond que le code est connu, et il s'agit d'un immeuble plus ou moins commercial. Durant la journée, les passages sont ouverts. De ce fait, les gens peuvent monter, puis on les retrouve le lendemain matin. On retrouve également des déchets liés à la consommation de stupéfiants et les produits de vols. A noter qu'il y a cinq ou six immeubles où la même chose se passe. Un système est en train d'être mis en place, mais ce n'est pas facile. A l'ancienne gare des Eaux-Vives, par exemple, il a fallu dévitaliser les lieux.

Le même commissaire aimerait connaître le rapport que la Task Force et les autorités judiciaires ont avec la Western Union.

M. Cartier explique que la Western Union a voulu se lancer dans le parabancaire. On n'y a aucun accès sans avoir une procédure pénale. Si on attrape quelqu'un qui est en possession d'un ticket de la Western Union, il faut attendre trois à six semaines pour avoir une réponse. Quatre ou cinq personnes qui ont été interpellées ont un compte bancaire. Ce sont des toxicomanes qui reçoivent ainsi de la drogue gratuitement en échange du service qu'ils rendent. La recette du jour peut être de 78 000 francs. Cet argent va au Service des pièces à conviction, puis il est reversé dans les comptes de l'Etat.

Un commissaire demande s'il faudrait alourdir les peines pour baisser le tourisme de la drogue.

M. Cartier répond que ce serait difficile. Il donne l'exemple d'une motion déposée au Grand Conseil par le Parti radical. A noter que, la plupart du temps, ce sont des gens qui n'ont pas d'autorisation de séjour. Même si la peine de prison n'est pas énorme, au moins on leur interdit de revenir sur le territoire. Dans le secteur de Cornavin, on a moins de 10% de récidivistes. Finalement, la seule possibilité est de les renvoyer dans leur pays.

Quelques chiffres en matière de saisie de drogue: plus de 1 million de francs saisis l'an dernier et 450 arrestations. C'est un peu vouloir vider le lac à la petite cuillère. L'année d'avant, il y a eu 625 arrestations et l'année précédente 670. Ces chiffres montrent qu'il y a une diminution. Il y a un seul endroit où cela ne joue pas, c'est aux Eaux-Vives. La situation va même en empirant.

Le commissaire fait savoir qu'à la rue des Vollandes il y a un appartement où le *deal* est une activité constante.

M. Cartier confirme et dit que la Task Force y est allée encore récemment. Il montre ensuite aux commissaires différents échantillons de drogues et seringues, ainsi qu'un petit matériel pour toxicomanes, vendu en pharmacie. Il articule toutes sortes de chiffres et montre également des exemples du matériel que l'on retrouve, notamment dans les préaux.

Plus personne ne souhaitant poser de question à M. Cartier, la présidente le remercie d'être venu devant la commission et prend congé de lui.

Séance du 30 mai 2007

Discussion générale

Un commissaire écologiste est d'avis que le Conseil municipal a bien fait de renvoyer cette motion en commission et de ne pas l'avoir votée tout de suite, car cela a permis de voir que tout le monde, même la brigade des stupéfiants, doutait de son efficacité. La commission a pu constater que deux ou trois préaux au maximum pouvaient être sujets au trafic de stupéfiants. Il conseille aux commissaires, s'ils veulent être à l'écoute de la population, de refuser cette motion.

Un commissaire d'A gauche toute! dit être tout à fait d'accord avec cette idée. Fermer les préaux n'est pas une bonne solution, car la scène de la drogue peut se déplacer.

Une commissaire libérale se prononce sur la motion telle qu'elle a été amendée (à savoir suppression de la première invite) et renvoyée en commission. Elle n'a absolument pas la même perception des auditions que son préopinant écologiste.

S'agissant des parents d'élèves et des enseignants, il n'y a pas de problème. En revanche, la commissaire libérale dit avoir été très choquée d'entendre

M. Cartier révéler des faits extrêmement graves. En tous les cas, cinq préaux sont touchés par des problèmes liés à la drogue, puisqu'on y a trouvé des seringues ou de la drogue. Dans les autres préaux, il s'agit essentiellement d'utilisation tard le soir ou la nuit. C'est important de dire les choses telles qu'elles sont.

Ainsi, cette motion permettra de se poser les véritables questions et de voir ce qu'il en est pour chacun des préaux concernés. A partir du moment où la nuit tombe, tous les préaux sont occupés par des jeunes qui viennent s'y retrouver. Tous ne consomment pas de la drogue, c'est vrai, mais dans de nombreux préaux il y a des consommateurs, et il s'agit de drogues fortes. Néanmoins, la commissaire libérale dit qu'elle ne proposera pas d'amendement demandant que soit rétablie la première invite. Elle se contenterait d'un état des lieux de tous les préaux. A un moment donné, il faut arrêter de se voiler la face.

Une commissaire écologiste estime que procéder à un état des lieux est inutile, car, comme cela a été dit, on sait déjà tout. On a pu constater que la Task Force Drogue sait ce qui se passe dans les différents préaux. Il y a donc déjà eu un état des lieux. Vouloir procéder à une information tous azimuts est «débile», car cela va montrer qu'il y a des préaux bons et des préaux mauvais. Oui, il y a des jeunes dans les préaux, laissons-les aller. Il faut laisser les gens s'approprier ces lieux. C'est la raison pour laquelle elle est contre cette motion.

Un commissaire socialiste relève qu'il y a un grand nombre de préaux d'école qui ne peuvent pas être fermés. Pour ce qui est de la motion, il propose un amendement, à savoir qu'il y ait un rapport sur l'utilisation des préaux en dehors des heures scolaires, mais pas uniquement en ce qui concerne la drogue. Il faudrait en effet qu'il y ait une meilleure utilisation de ces lieux. Ce rapport permettrait de voir quels sont les préaux concernés par des problèmes de drogue et quels sont ceux qui ne le sont pas.

Texte de l'amendement:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui faire un rapport sur l'utilisation des préaux en dehors des heures scolaires.»

Le commissaire écologiste pense qu'un état des lieux est effectivement indispensable. M^{me} Irminger avait montré un plan qui classe les préaux en fonction des besoins. Le magistrat socialiste a certes fait un bon travail, mais le commissaire dit ne pas pouvoir souscrire à l'état des lieux fait par le magistrat.

Un commissaire libéral estime que, si le Conseil municipal demande un état des lieux, ce serait contradictoire de demander la fermeture des préaux. On peut avoir différentes perceptions de ce qu'est un état des lieux. Il faut prendre le temps de tout observer, sur une plus longue période, afin de voir le déplacement de la drogue et tout le trafic qu'il y a. On sait que, pour des questions de sécurité,

les consommateurs se déplacent. Cela demanderait donc une étude sur environ six mois.

La commissaire libérale rappelle que M. Cartier, de la Task Force Drogue, a dit qu'il y avait un manque de collaboration de la part des ASM et qu'il attendait une amélioration de la situation.

En effet, les ASM ne transmettent pas les informations à la Task Force et la gardent pour eux. C'est là un souci, car c'est important que les informations puissent être transmises et être utilisées. La sécurité dans les préaux, c'est avant tout une bonne collaboration entre les ASM et la Task Force, afin que cette dernière puisse avoir une meilleure vision de ce qui se passe.

Le même commissaire socialiste précise que M. Cartier a dit que les ASM transmettaient les informations à leur chef, et pas directement à la Task Force. Le système est ainsi. En fait, il faudrait une accélération de la communication.

La commissaire écologiste relève que, dans la motion M-625, le Conseil municipal demande d'équiper les radios des ASM d'une nouvelle fréquence d'urgence. Du coup, cela pourra peut-être régler ce problème.

Le commissaire radical affirme que ce n'est pas le cas. La fréquence d'urgence serait destinée à joindre directement la gendarmerie, les informations à transmettre à la Task Force Drogue le seraient par le biais de rapports. Ici, c'est plus une question de volonté politique et de directives internes que de matériel.

La présidente propose de voter.

Vote

Mis aux voix, l'amendement socialiste est accepté par 9 oui (2 S, 2 AGT, 3 L, 1 R, 1 DC) et 2 abstentions (Ve).

Mise aux voix, la motion M-649 amendée est acceptée par 9 oui (2 S, 2 AGT, 3 L, 1 R, 1 DC) et 2 non (Ve).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui faire un rapport sur l'utilisation des préaux en dehors des heures scolaires.

Annexes:

- prise de position de la Société pédagogique genevoise (annexe 1)
- plan de Genève (annexe 2)
- documents remis par M. Olivier Cartier, chef de la Task Force Drogue (annexe 3)

**M-649 – Conseil municipal de la Ville de Genève
Audition de la Société pédagogique genevoise (SPG)
par la commission des sports et de la sécurité le jeudi 8 février 2007, à 18h30.**

La motion du 8 novembre 2006 « *Sécurité dans les préaux : n'attendons pas* » appelle de la part du comité de la SPG les remarques et avis suivants :

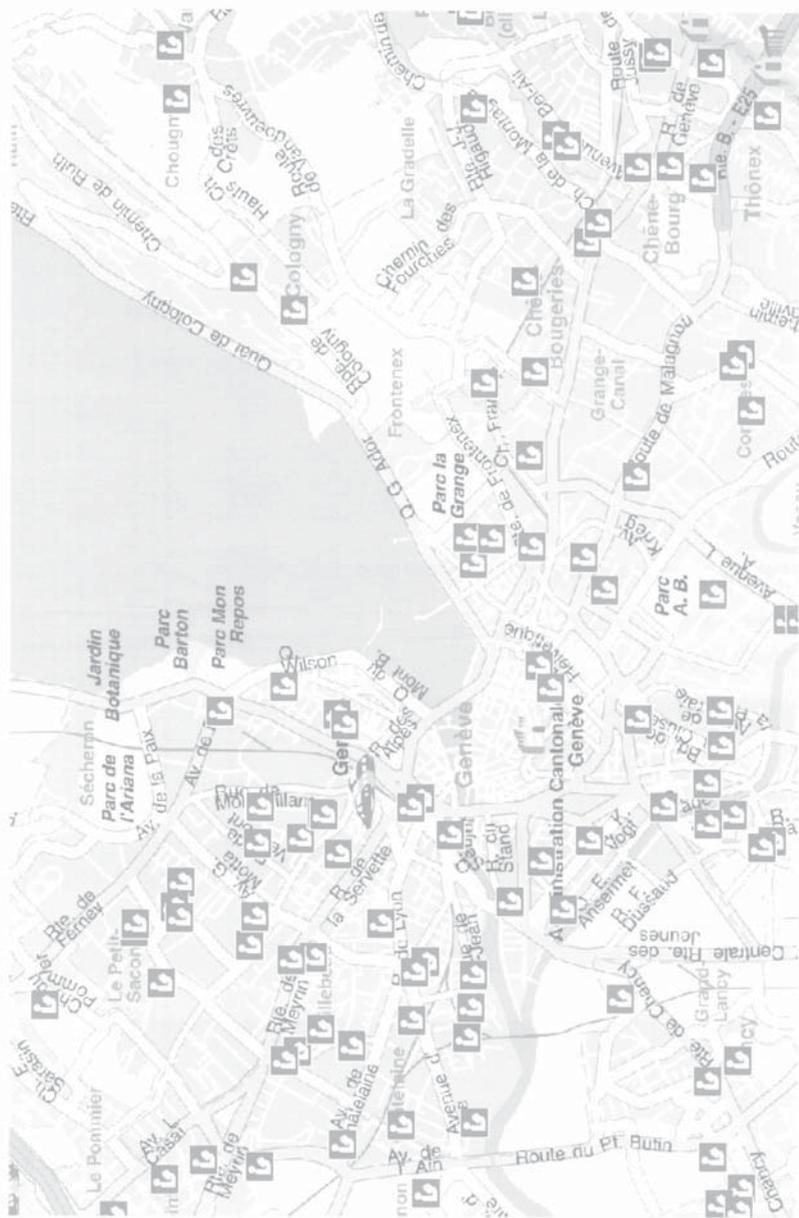
D'une manière générale, l'objet de la motion 649 et ses considérants sont sujets à caution et pas réellement fondés ; elle n'a donc pas forcément de raison d'être.

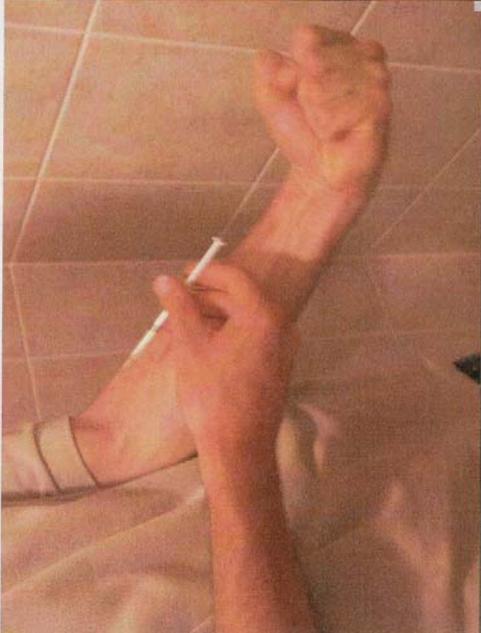
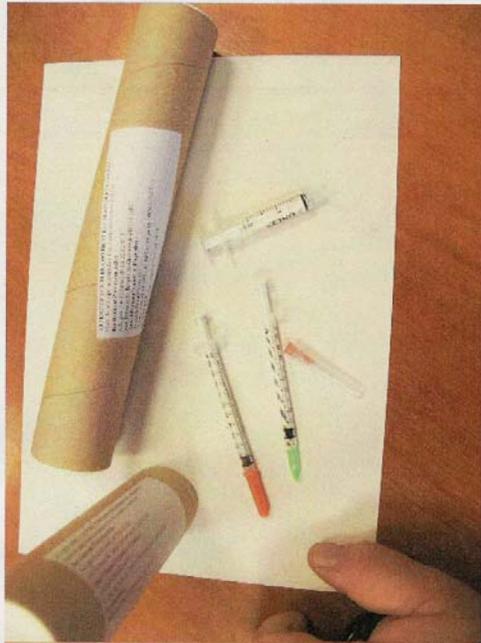
En effet, autant le fond du problème qu'entendent soulever les auteurs de la motion – à savoir la mise en danger des élèves – n'est pas avéré, autant la réponse de type sécuritaire face à de réelles difficultés – le trafic et la consommation de stupéfiants dans l'enceinte des écoles – est rarement la bonne. Il serait affligeant que des mesures coûteuses soient prises et aient un effet totalement inverse que celui escompté. Le risque d'instaurer un climat d'insécurité et de peur dans les quartiers de la Ville par des dispositions et un discours inadéquats est réel.

A notre connaissance, aucun élève ou enfant n'a été blessé par des seringues abandonnées. Bien sûr, il ne s'agit pas d'attendre que cela arrive. Et il est déplorable que ces objets soient abandonnés de la sorte. Il semblerait toutefois que les nettoyages des préaux aient été diminués drastiquement ces dernières années, ce qui, si cela est vrai, est regrettable. A notre sens les problèmes qui sont dus aux déchets laissés dans les préaux ne datent pas d'hier et les débris de verre et autres tessons de bouteille représentent des risques non négligeables. Le cas récent de la méthadone avalée par un enfant en bas âge est dramatique mais, là encore, il n'est pas avéré que ce produit ait été trouvé dans le préau de la Roseraie et encore moins que cet accident aurait pu être évité si ce lieu avait été fermé. Le nettoyage des préaux devrait donc être systématique et pouvoir être accru si le besoin s'en fait ressentir dans les lieux davantage exposés aux souillures. Par ailleurs, nous nous permettons de faire remarquer qu'en matière de sécurité des élèves, il a été relevé, sauf erreur, plus de 3'600 infractions (chiffre cité de mémoire) au code de la route aux abords des écoles durant une semaine à la rentrée scolaire 2006, et que cela constitue à notre avis un risque bien plus élevé pour l'intégrité des enfants qui nous sont confiés que quelques seringues malheureusement jetées par terre. Or, depuis ce constat, nous n'avons pas remarqué que des mesures particulières aient été prises pour améliorer la sécurité routière sur le chemin et aux alentours de l'école.

Les préaux sont des lieux de vie et doivent le rester. Vouloir les fermer au prétexte de les réserver à ses principaux usagers romprait avec l'image d'une école publique, ouverte, intégrative, qui a à cœur d'assurer sa mission éducative et qui donc n'exclut pas à la moindre difficulté. Faire en sorte que les toxicomanes ne puissent plus accéder au préau, c'est refuser d'aborder le problème et donc le repousser plus loin, sans véritable solution. Après la fermeture des préaux, des allées, l'interdiction de certains lieux (comme la gare), verra-t-on bientôt des (beaux) quartiers se retrancher derrière des barricades pour empêcher les hordes de toxicomanes de les envahir et de salir leurs trottoirs ? Il faut être sérieux. Et bien mesurer le danger représenté par le pas à ne pas franchir. Fermer tel ou tel préau aujourd'hui, installer des caméras dans tel autre demain, et l'escalade due à un certain délire sécuritaire ne s'arrêtera pas. Il est donc dommage que le Conseil administratif ait cédé à une pression plus populiste que populaire et ait accepté la fermeture du préau des Vollandes. Mais puisque cette mesure, inadéquate à nos yeux, a été prise, autant essayer d'en tirer, si possible, des enseignements. Toutefois, comme cette fermeture n'est effective que depuis le 5 février 2007, il est totalement inapproprié de demander – avant même en fait qu'elle ait été mise en place – l'extension de cette mesure à d'autres préaux.

Nous relevons aussi le coût des travaux (60'000.- CHF) pour fermer le préau des Vollandes et nous interrogeons sur celui qui sera occasionné par les rondes inévitables de police et autres gardes de sécurité (12'000.- au min. pour ouvrir et fermer). Il nous semble par ailleurs fort probable que suivant la configuration des lieux, les travaux nécessaires à la fermeture de certains préaux pourraient représenter une somme bien plus élevée que celle dépensée pour les Vollandes. Il n'y a pas non plus de véritable recrudescence de la dégradation des préaux liés à la toxicomanie sauf quand, justement des mesures d'exclusion ont été prises à proximité et déplacent le problème. Enfin, si nous pouvons comprendre que certaines circonstances ou cas particuliers tels que la tranquillité publique peuvent amener à restreindre de manière exceptionnelle l'accès aux préaux, nous sommes convaincus que ce n'est pas la bonne réponse face au problème de la toxicomanie et aux dangers pour autrui qui y seraient liés, seules préoccupations qui motivent les auteurs de la motion 649. En revanche, l'information, la prévention et la connaissance des règles de prudence doivent (continuer à) être apportées à la population et aux élèves pour garantir au mieux la sécurité de toutes et tous.





Marijuana Herbe Gandja

« Beu »



Achat: 300 grammes en vrac Frs 800.-

Vente:

150 sachets de 2 grs à Frs 20.- Frs 3'000.-

Bénéfice net: Frs 2'200.-

Haschich « Shit »

Achat : CHF 5 à 6.-/g



Vente : CHF 10.- /g (moyenne)

Bénéfice : CHF 4 à 5.- par gramme

(dont 130 grammes achetés
pour CHF 800.- rapportent CHF 650.-)

HEROÏNE

Achat : CHF 30.-- le gramme
(entre trafiquants, qualité 20 à 35%)
soit : CHF 150.-- les 5g

Vente : CHF 200.-- les 5g (moyenne)
(de trafiquant à consommateur)

Bénéfice : CHF 50.- par 5g
soit, pour CHF 800.- investis,
environ CHF 250.-



Le trafic de rue



Achat: 10 grammes

Frs 800.-

Vente: 50 boulettes à Frs 50.-

Frs 2'500.-

Bénéfice net:

Frs 1'700.-